



Droit paternel sur mon fils et précisions sur la question

Par Visiteur

Bonjour,

j'ai eu un fils il y a un an et aujourd'hui la mère c'est marié avec un monsieur qui souhaite adopter le petit.

Ma question est la suivante est il possible de renoncé a mon droit paternel afin de permettre au monsieur d'adopter l'enfant et quelle serait la procédure a suivre.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Ma question est la suivante est il possible de renoncé a mon droit paternel afin de permettre au monsieur d'adopter l'enfant et quelle serait la procédure a suivre.

Vous ne pouvez pas renoncer à être le père d'un enfant.

De ce fait le mari de la mère de votre enfant ne peut adopter ce dernier en adoption plénière (article 345-1 du code civil).

La seule possibilité est l'adoption simple mais cela n'aura pas pour conséquence que le monsieur devienne le père et vous si j'ose dire un étranger. En d'autres termes vous demeurerez le père légal de l'enfant.

Cordialement